

SYLVATUB

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE LA TUBERCULOSE BOVINE
DANS LA FAUNE SAUVAGE EN FRANCE



Plateforme d'épidémiologie en santé animale (Plateforme-ESA)

Editorial

Par Edouard REVEILLAUD,
animateur national Sylvatub



J'ai le plaisir de vous faire parvenir le 2^e bulletin Sylvatub.

Ce bulletin est l'occasion de vous tenir informé des dernières nouveautés liées à Sylvatub. Plusieurs nouveaux documents utiles pour la mise en place de la surveillance programmée sur les blaireaux sont notamment présentés dans ce bulletin et téléchargeables sur le Centre de ressources de la Plateforme ESA.

De plus, vous trouverez en dernière page, une nouvelle rubrique donnant la parole à des acteurs impliqués dans Sylvatub. Deux lieutenants de louveterie ont été interviewés pour ce bulletin.

Bonne continuation à toutes et à tous !

Dans ce numéro

Nouveautés	1
Plusieurs départements ont confirmé l'infection sur les blaireaux fin 2013	2
Lancement de la surveillance programmée 2014 sur les blaireaux	2
39 personnes ont participé à une formation aux prélèvements dans l'Yonne	3
Entretien avec deux lieutenants de louveterie Périgourdins	4

Nouveautés (disponibles sur www.plateforme-esa.fr)



[Diaporama de présentation des résultats Sylvatub 2012-2013 \(bilan intermédiaire\)](#)



[Nouvelle version du registre de prélèvement destiné aux laboratoires départementaux](#)

Réglementation

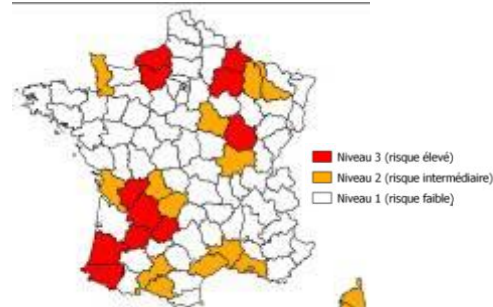
Un comité de pilotage Sylvatub s'est tenu le vendredi 6 décembre 2013. Plusieurs partenaires du dispositif étaient présents : DGAI, Ministère de l'écologie et du développement durable, Anses, Adilva, FNC, ONCFS, GDS France, Coop de France.

Cette réunion a permis de valider les stratégies de poursuite de la surveillance de la faune sauvage dans les départements français. Ainsi, la découverte dans le **Lot-et-Garonne** d'un blaireau infecté à proximité de foyers bovins a justifié le passage en niveau 3 de ce département. Le **Lot** est également passé en niveau 3 de surveillance à cause de la présence d'une zone infectée de Dordogne jouxtant le Lot. Les départements de la **Meurthe-et-Moselle** et de la **Meuse** sont passés en niveau 2 suite à la découverte d'un foyer de tuberculose dans un foyer de bovins et de cerfs en limite de ces deux départements. En revanche, l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne et le Doubs sont repassés en niveau 1 car la

surveillance programmée menée sur les blaireaux en 2012-2013 n'a pas révélé d'infection sur cette espèce.

La note de service [DGAL 2014-18](#) du 14 janvier 2014 fait état de ces nouveaux niveaux de surveillance.

Pour rappel, les modalités techniques, financières et organisationnelles du dispositif Sylvatub sont détaillées dans la note de service [DGAI/SDSPA/N2013-8129 du 29 juillet 2013](#).



Niveaux de surveillance Sylvatub 2014

Plusieurs départements ont confirmé l'infection sur les blaireaux fin 2013

Lot-et-Garonne : un blaireau infecté a été découvert pour la **première fois** dans ce département. Il s'agit d'un blaireau victime d'une collision routière collecté sur la commune de Prayssas en juillet 2013. Suite à cette découverte, le département est passé en niveau 3 de surveillance.

Charente : de récentes analyses ont confirmé l'infection de deux nouveaux blaireaux issus de collisions routières, ce qui porte à sept le nombre de blaireaux infectés découverts dans le département en 2013. Une surveillance de niveau 3 sur les blaireaux sera mise en œuvre dans le département en 2014.

Ardennes : un cinquième blaireau a été découvert infecté à proximité d'un foyer bovin. Ce dernier est issu d'un terrier où déjà trois autres blaireaux infectés avaient été piégés (commune de Contreuve). Comme pour la Charente et le Lot-et-Garonne, une surveillance de niveau 3 va être instaurée pour 2014 dans la zone d'infection ardennaise.

Pyrénées-Atlantiques : un total de 16 blaireaux infectés dans le cadre de la surveillance programmée (sur 341 analysés) ont été découverts dans le département en 2013. En 2012, seul un blaireau infecté avait été découvert.

Lancement de la surveillance programmée sur les blaireaux


Le dispositif Sylvatub prévoit la mise en œuvre d'une surveillance programmée sur les blaireaux dans les départements de niveaux 2 et 3.

Dans les départements de niveaux 2, cela consiste en le piégeage et l'analyse d'un échantillon de 15 blaireaux autour des foyers de tuberculose les plus récents.


Dans les départements de niveau 3, l'analyse de blaireaux porte sur des échantillons plus conséquents sur des zones à risque plus larges.

Les DDecPP ont la mission d'organiser ces mesures de surveillance dans les départements concernés.

Les modalités de ce volet de surveillance sont détaillées dans la note de service [DGAI/SDSPA/N2013-8129 du 29 juillet 2013](#) pages 18-26. De plus, plusieurs documents téléchargeables sur le site www.plateforme-esa.fr doivent être utilisés :

- [Fiche de prélèvement blaireau 2014](#) 
- [Modèle d'étiquette](#) à coller sur les sacs de prélèvement ;
- [Fiche de défraiement](#) des kilomètres parcourus ;

Pour les laboratoires départementaux :

- [Registre de prélèvement](#) pour les LDA 
- [Fiche nécropsique](#) pour la description des lésions évocatrices de tuberculose qui seraient rencontrées ;

MEMO DDecPP

- ✓ Organiser une ou plusieurs réunions de mise en œuvre du dispositif avec les partenaires impliqués (DDT, FDC, ONCFS, GDS, GTV, LDA, lieutenants de louveterie, piégeurs agréés, ...) ;
- ✓ Prendre un arrêté préfectoral encadrant les opérations de piégeage ;
- ✓ Etablir une convention technique et financière avec les partenaires impliqués ;
- ✓ Commander et mettre à disposition des acteurs de terrain le matériel nécessaire aux opérations (matériel de piégeage, fiches de collecte).

MEMO Laboratoires départementaux

- ✓ Remplir la [fiche nécropsique](#) lorsque des lésions évocatrices de tuberculose sont rencontrées au cours de la nécropsie des animaux prélevés ;
- ✓ Tenir à jour le [registre de prélèvement](#) ;
- ✓ Envoyer tous les trois mois à l'animateur national Sylvatub les registres de prélèvements et les fiches nécropsiques ;
- ✓ Envoyer à l'animateur national Sylvatub [au mois d'avril](#) l'ensemble des fiches de prélèvement (surveillance programmée, SAGIR, examen initial de la venaison)

39 personnes ont participé à la formation à l'inspection des carcasses de sangliers dans l'Yonne

Le 22 octobre dernier, le laboratoire départemental de l'Yonne (IDEA 89) a organisé, en collaboration avec la DDPP et la Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne, une formation à l'inspection des carcasses de sangliers destinée à la fois aux référents Sylvatub de l'Yonne (et des départements limitrophes) et aux chasseurs examinateurs du sud-est de l'Yonne. L'initiative de la formation fait suite au passage du département du niveau 3 de surveillance au niveau 2. L'objectif était de sensibiliser chasseurs et référents Sylvatub à l'examen de carcasse (surveillance événementielle). Cette formation à laquelle les vétérinaires Eva Faure (FNC) et Edouard Réveillaud

(Anses) ont participé, s'est articulée autour d'une session théorique et d'une session pratique. La partie théorique comprenait une présentation du rôle et des missions des référents Sylvatub, et un diaporama sur la reconnaissance des lésions de tuberculose. La partie pratique consistait en l'inspection détaillée de carcasses de sangliers et tout particulièrement l'inspection des ganglions rétropharyngiens. En effet, ces ganglions sont les principaux sites lésionnels observés chez les sangliers infectés de tuberculose et nécessitent donc toute l'attention des chasseurs lors de l'examen des carcasses.



L'examen de carcasse est un volet de surveillance primordial pour Sylvatub.

Pour les sangliers, une attention toute particulière doit être portée sur les ganglions rétropharyngiens (situés à la base du cou)

Le docteur vétérinaire Eva Faure présente aux chasseurs-examineurs de l'Yonne et aux référents Sylvatub un diaporama de reconnaissance des lésions de tuberculose sur le grand gibier

Les laboratoires départementaux peuvent mettre en place ce type de formation.

Pour plus de renseignements, veuillez prendre contact avec l'animateur national Sylvatub (sylvatub@anses.fr)

Athman Haffar, responsable de l'unité d'analyses vétérinaires du laboratoire IDEA, montre la localisation des ganglions rétropharyngiens sur des carcasses de sangliers



Entretien avec deux lieutenants de louveterie périgourains

Sylvatub : Depuis combien de temps participez-vous au piégeage de blaireaux dans le cadre de la surveillance de la tuberculose bovine ?

Pascal Bunlet et Samuel Singainy : Depuis 2010, avant même la création de Sylvatub, lorsque les services vétérinaires départementaux (DDCSPP) ont lancé les premières enquêtes de surveillance en lien avec l'ONCFS.

S : Dans votre circonscription, combien de communes sont actuellement concernées par le piégeage de blaireaux en 2013-2014 ?

PB et SG : Toutes nos communes sont concernées (29 communes pour chacun).

S : Connaissez-vous des éleveurs dont le cheptel a été touché par la tuberculose ?

PB et SG : Oui, évidemment ! Un grand nombre d'éleveurs ont malheureusement été touchés par la tuberculose bovine dans nos secteurs. Les éleveurs nous appellent et nous indiquent la présence de terriers à proximité de leur exploitation.

SG : Nous rencontrons également les éleveurs dont les cheptels ont été infectés chaque année à l'occasion des réunions deancements de Sylvatub.

S : Combien de blaireaux ont été prélevés dans votre secteur depuis de début du piégeage en Dordogne ?

PB et SG : De mémoire, près de 500 blaireaux ont été prélevés dans chacun de nos secteurs depuis 2010. Il faudrait qu'on reprenne nos registres de suivi pour être plus précis.

S : De combien de piégeurs avez-vous eu la responsabilité en 2013 ?

PB : 65 piégeurs ; **SG** : 50 piégeurs

« Je me rends une fois par semaine dans les points de collectes pour contrôler le cahier de suivi du piégeage »

S : Comment les campagnes de piégeages s'organisent-elles et quelles sont vos missions ?

PB : Le piégeage se déroule pendant la période prévue par l'arrêté préfectoral de préférence de mars à septembre. Je commence par rechercher des piégeurs volontaires en partenariat avec la FDC, puis participe aux réunions de lancement. Je réalise beaucoup de déplacements pour apprendre les techniques de piégeage de blaireaux aux piégeurs inexpérimentés ainsi que pour leur apporter du matériel (collets, sacs de prélèvement).

SG : En plus des missions déjà décrites par Pascal, j'organise une réunion d'information annuelle avec les piégeurs de mon secteur pour leur transmettre les consignes. Aussi, je me rends une fois par semaine dans les points de collectes pour contrôler le cahier de suivi du piégeage et éventuellement y remettre du matériel.



Samuel Singainy

Louveter depuis 4
ans ½
Circonscription de
29 communes

Pascal Bunlet

Louveter depuis 13
ans
Circonscription de
29 communes

S : Est-ce que vous piègez ? Vous arrive t'il d'avoir recours à d'autres moyens de prélèvements (tir ne nuit, tir de jour à l'affut) ?

PB : Oui. Je piège avec des collets à arrêtoir et effectue de temps à autre du tir de nuit.

SG : Non, je ne piège pas mais effectue un peu de tir de nuit.

S : Quel mode de prélèvement vous semble le plus efficace ? Quels conseils donneriez-vous à un piégeur pour augmenter ses chances d'attraper des blaireaux ?

PB : Le collet à arrêtoir placé sur des coulées à plus de 100 mètres du terrier est un moyen de prélèvement efficace. Je conseillerais de piéger le plus fréquemment possible et de déléguer la surveillance quotidienne des collets aux éleveurs.

SG : Je conseille aux débutants de se faire aider par des piégeurs expérimentés et d'agir en coopération avec les éleveurs.

« Notre rôle est très important dans l'articulation entre l'administration et les personnes de terrain »

S : Comment percevez-vous votre rôle de Louveter dans Sylvatub ?

PB : C'est principalement de la gestion avec les piégeurs, une réponse aux demandes des éleveurs.

SG : Notre rôle est très important dans l'articulation entre l'administration et les personnes de terrain.

S : Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans l'application du dispositif ?

PB : J'ai eu plusieurs fois affaire à du vol de matériel.

SG : Le plus difficile est d'impliquer des piégeurs dans le dispositif.

Questions : E. Réveillaud (Anses)
Propos recueillis par Y. Mathevon (GDS 24)